

## AVIS


Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3/2025/0308/157 du 24 mars 2026 du **Ministre du Travail** accorde à l'entreprise SARL SOLARCLEANO l'exploitation et la construction d'un atelier d'assemblage à Grass, Rue Gustave Lossé.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.


Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public

pour le Collège des bourgmestre et échevins

  
Sammy Wagner  
Bourgmestre



  
Andres Castro  
Secrétaire communal f.f.

# CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du ..... - 1 AVR. 2026

Steinfort, le ..... - 1 AVR. 2026

  
Le bourgmestre



Le secrétaire communal 